



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **18 JAN. 2024**  
**N°2023-179**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Convention avec Cinéma Public pour le Festival Ciné Junior 2024**

**Rapporteur** : M. LATRONCHE

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des assemblées et affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI ( donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

**Secrétaire de séance** : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s :46

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction Affaires Culturelles  
Service Spectacle Vivant  
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ... ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive - Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 4 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics –Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 5 décembre 2023 ;

**Considérant** ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne propose chaque année au sein de différents lieux de la Ville le Festival Ciné Junior en partenariat avec l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE qui reçoit le soutien du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la DRAC Ile-de-France et de la région Ile-de-France notamment.

Ce festival international est considéré comme le plus grand festival de cinéma jeunes publics de France et propose à la fois une programmation mêlant films du patrimoine et avant-premières, des actions culturelles, des outils pédagogiques et des dispositifs d'éducation à l'image.

Le Festival Ciné Junior fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la ville au cinéma le Studio 66.

Dans ce cadre, l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE fait parvenir à la ville une convention de partenariat définissant les modalités de participation à l'édition 2024 du Festival Ciné Junior.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Association Cinéma Public Val-de-Marne dans le cadre de la mise en œuvre du festival Ciné Junior 2024.

**ARTICLE 2 : ADHERE** à l'association Cinéma Public Val-de-Marne.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention annuelle et les adhésions de partenariat ainsi que tout document, tant administratif que financier relatifs à l'organisation de ce festival dans la ville, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que les recettes et dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops, is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '75011 (Val-de-Marne)'.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Patrice LATRONCHE  
Conseiller municipal



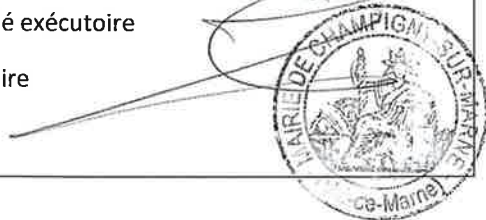
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrice', is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '75011 (Val-de-Marne)'.

Transmission en préfecture, le **18 JAN. 2024**

Publication, le **18 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '75011 (Val-de-Marne)'.